

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
7 rue de Varenne
75 700 PARIS

Créteil, le 9 novembre 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Les Maires des communes membres de l'établissement public territorial Grand Paris Sud-Est Avenir souhaitent attirer votre attention sur la nécessité impérieuse pour l'Etat de revoir sa position sur la fermeture des commerces de proximité et de centre-ville liée aux mesures nationales prises dans le cadre du confinement et de l'état d'urgence sanitaire.

En effet, les critères de distinction des commerces dits de première nécessité de ceux qui ne le sont pas conduisent à la fermeture au public de la quasi-totalité des enseignes et plongent de ce fait l'ensemble du secteur du commerce et de l'artisanat dans une situation économique catastrophique, et ce en dépit des mesures d'accompagnement mises en œuvre par le Gouvernement.

Si rien n'est fait rapidement pour aménager ces mesures, il y a fort à craindre que les secteurs du commerce et de l'artisanat, déjà fragilisés par le premier confinement, ne puissent pas survivre à ces fermetures malgré les aides promises. Comme vous le savez, il s'agit souvent de petites entreprises qui n'ont pas la capacité de résister à une chute brutale et prolongée de leur chiffre d'affaires. Pour beaucoup d'entre elles, cela signifie ni plus ni moins une mise en danger de leur existence dans les semaines à venir.

D'ores et déjà, il nous apparaît urgent d'aider ces structures de proximité pour lesquelles il devient impossible d'honorer les charges fixes dans ce contexte sanitaire sans précédent.

De surcroît, la période à venir, notamment à l'approche des fêtes de Noël, représente pour la majorité de ces commerçants la plus grande partie de leur chiffre d'affaires annuel.

Alfortville
Boissy-Saint-Léger
Bonneuil-sur-Marne
Chennevières-sur-Marne
Créteil
La Queue-en-Brie
Le Plessis-Trévise
Limeil-Brevannes
Mandres-les-Roses
Marolles-en-Brie
Noisieu
Ormesson-sur-Marne
Périgny-sur-Yerres
Santeny
Sucy-en-Brie
Villecresnes

La vente en ligne et le « commandez-retirez » ne suffiront donc pas, loin de là, à combler ces pertes financières. Dans le même temps, il nous semble parfaitement injuste, pour ne pas dire attentatoire aux règles de la concurrence que ces petits commerçants voient leur activité de proximité captée par les majors de la vente à distance alors même qu'à ce jour ces dernières profitent de cette situation pour augmenter leurs flux et chiffres d'affaires sans participer d'aucune manière que ce soit à la solidarité qui serait pourtant de mise vis-à-vis de ce tissu économique sinistré.

Les commerçants ont en outre prouvé dans les protocoles sanitaires mis en place dans la période préalable au reconfinement que leurs actions s'inscrivaient parfaitement dans une démarche responsable vis-à-vis de leurs salariés et de leurs clients. Par l'intermédiaire de leurs organisations professionnelles, ils se sont déclarés prêts à assurer toute évolution rigoureuse du protocole sanitaire en vigueur.

Nous savons que votre expérience d' élu local vous permet de connaître les combats quotidiens qui sont menés par les Maires en faveur du maintien d'un tissu commercial et artisanal de proximité. La revitalisation et la dynamisation des centres villes par le biais d'une offre commerçante et artisanale plurielle et diverse est non seulement un impératif économique et social pour les gérants de ces petites entreprises et leurs salariés, mais également un enjeu majeur d'aménagement du territoire et de réduction des fractures territoriales. A ce titre, nous considérons que ces commerces dits non essentiels remplissent des missions essentielles pour la vitalité de nos villes et constituent un lien social fondamental.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous appelons par la présente à placer votre confiance, à la fois dans leur capacité à faire preuve de bon sens et de responsabilité vis-à-vis de leurs clients, et dans la nôtre pour veiller à l'application rigoureuse des engagements pris. Nous sommes convaincus que les gérants de ces entreprises sont parfaitement capables de mettre en œuvre de manière stricte et intransigeante un protocole sanitaire renforcé par le biais de mesures barrières et de distanciation garantissant la protection de toutes et tous.

Bien entendu, nous sommes prêts, en coopération avec les services déconcentrés de l'Etat, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers et de l'artisanat, à les accompagner dans la mise en œuvre de mesures sanitaires nouvelles que vous auriez définies en amont et qui permettront à ces commerçants et artisans de rouvrir leurs établissements au public en toute sécurité.

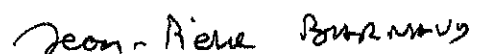
Dans cet intervalle, nous vous prions d'agréer Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

M. Laurent CATHALA



Président de Grand Paris Sud-Est Avenir
Maire de Créteil

M. Jean-Pierre BARNAUD



Maire de Chennevières-sur-Marne

M. Vincent BEDU



Maire de Santeny

M. Alphonse BOYE



Maire de Marolles-en-Brie

M. Luc CARVOUNAS



Maire d'Alfortville

M. Régis CHARBONNIER




Maire de Boissy-Saint-Léger

Mme Marie-Carole CIUNTU



Maire de Sucy-en-Brie

M. Didier DOUSSET



Maire du Plessis-Trévisé

M. Patrick FARCY



Maire de Villecresnes

M. Jean-Paul FAURE-SOULET



Maire de La Queue-en-Brie

M. Yvan FEMEL



Maire de Noisau

Mme Françoise LECOUFLE



Maire de Limeil-Brévannes

M. Denis OZTORUN



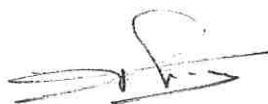
1^{er} Adjoint au Maire de
Bonneuil-sur-Marne

Mme Marie-Christine SEGUI



Maire d'Ormesson-sur-Marne

M. Yves THOREAU



Maire de Mandres-Les-Roses

M. Arnaud VEDIE



Maire de Périgny-sur-Yerres